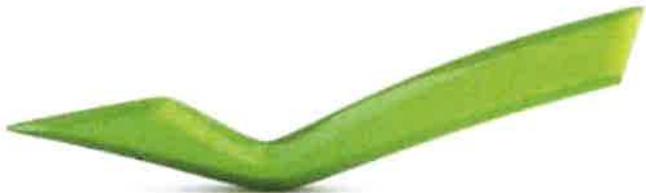


REUNION  
26.01.21  
17H15



# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021



# Ceyreste



Qu li va, li rèsto

26/01/2021

**Rapport introductif**

Article L.2312-1 du CGCT : « Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. »

## LE MOT DE L'ADJOINT AUX FINANCES

L'année 2020 n'aura décidément pas été une année comme les autres.

Année de renouvellement électoral bien-sûr, mais dans des conditions jamais connues, dignes des pires scénarios, mais permettant toutefois aux administrés de donner un mandat clair à l'équipe en place.

Année, aussi et surtout, de bouleversement de notre vie sociale, impactant lourdement le quotidien des Ceyrestens, ainsi que les finances communales.

Année difficile, dont nous espérons tous qu'elle ne sera pas suivie d'autres, mais nous comprenons tous que plus rien ne sera désormais pareil.

Le climat d'incertitude qui pesait déjà sur les Collectivités Locales n'a fait ainsi que se renforcer et l'avenir déjà flou s'est assombri. Gageons que l'orage ne soit que passager.

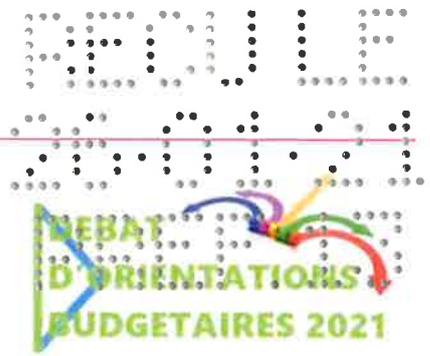
Qu'il s'agisse de notre section Fonctionnement ou de l'Investissement, cet exercice n'aura pas été une année blanche et nous rappelle le poids important de nos dépenses obligatoires, ou du moins systémiques. Cet état de fait ne peut que nous inciter à poursuivre le travail engagé depuis des années pour des dépenses justes et des recettes optimisées.

C'est là l'enjeu qui se dessine pour l'exercice budgétaire à venir et les suivants ; ce document support au Débat d'Orientations Budgétaires se veut un outil conjuguant clairvoyance et ambition pour Ceyreste.

L'Adjoint au Maire délégué aux Finances

Jean-Paul GALLERAND

---



---

## Table des matières

<b>LE MOT DE L'ADJOINT AUX FINANCES .....</b>	<b>1</b>
<b>RETROSPECTIVE 2020 .....</b>	<b>3</b>
EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT .....	3
EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT .....	5
POLITIQUE DE FORMATION DES ELUS .....	7
ANALYSE GLOBALE ET RATIOS .....	8
LES RATIOS OBLIGATOIRES .....	9
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS .....	11
PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020.....	12
PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020.....	13
<b>BUDGET 2021 ET PROSPECTIVE .....</b>	<b>14</b>
DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2021.....	14
RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2021.....	14
DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2021.....	15
RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2021.....	16
PROSPECTIVE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT .....	17
<b>CONCLUSION DE MONSIEUR LE MAIRE .....</b>	<b>18</b>

## RETROSPECTIVE 2020

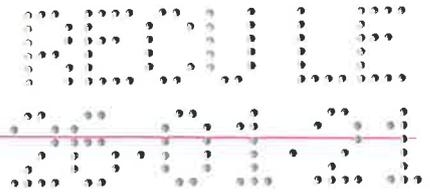
### EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Nature (Libellé)</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Estimation du réalisé 2020</b>
CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES (Chapitre 011)	1.198.587 €	1.135.234 €
FRAIS DE PERSONNEL (012)	1.489.324 €	1.540.544 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS (014)	212.923 €	243.855 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	336.327 €	309.530 €
CHARGES FINANCIERES et EXCEPTIONNELLES (66 et 67)	35.903 €	31.476 €
<b>DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3.273.066 €</b>	<b>3.260.639 €</b>

#### **CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES (011)**

Malgré un contexte à la fois complexe et compliqué, la Commune a réussi à baisser ses dépenses de crédits dévolus aux services, pour plus de 60 K€ soit 5%. Compte-tenu des dépenses supplémentaires liées au COVID et à la part importante des dépenses incontournables (maintenance, fluides, ...), cette baisse est notable, d'autant qu'elle intervient après une baisse constatée déjà sur l'exercice précédent pour 114 K€ (9%).

C'est le fruit d'un travail rigoureux de l'Administration et des élus, qui ont mis en place un processus de commande publique permettant une maîtrise particulièrement appuyée en matière de gestion de nos dépenses quotidiennes.



## **FRAIS DE PERSONNEL (012)**

La hausse constatée cette année d'environ 50 K€ (+3%) s'explique essentiellement par deux évènements propres à l'année 2020 : les opérations de Recensement (30%) et les heures complémentaires (40%) liées aux conditions sanitaires (désinfection plusieurs fois par jour des locaux municipaux, personnel dédié au temps périscolaire, ...) ou au remplacement d'agents en maladie, les 30% restants étant liés à l'évolution normale des carrières des agents

Rappelons encore une fois que nombre de Communes de même strate disposent de 50, 70 voire 100% d'effectifs en plus ; la faiblesse structurelle et ancestrale de nos ressources propres nous oblige à cette prudence et à cette mesure. Saluons ici le travail des agents municipaux qui assument leurs fonctions brillamment, malgré des effectifs restreints et quelques rares absences, qui ne portent que sur très peu d'agents.

## **ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET PENALITE SRU (014)**

La baisse constatée en 2019 n'a malheureusement pas été pérenne et nous retrouvons en 2020 le niveau de 2018, du fait de l'arrêt de certaines conventions de gestion qui nous liaient à la Métropole, celle-ci reprenant à son compte ces compétences qui lui reviennent de par la Loi (Pluvial notamment).

Par ailleurs notre pénalité SRU augmente alors même que la Commune n'a jamais autant produit de logements sociaux ; cette situation inique place l'Etat dans une position de juge aveugle, faisant fi des efforts de la Commune et de ses particularités, comme par exemple le « Porter à Connaissance » du Préfet qui grève notre territoire d'un pan important de sa constructibilité. C'est là une équation insoluble qu'on nous demande de résoudre, en nous privant de moyen physiques et financiers. Cette double peine est appelée à peser lourdement sur la petite Commune que nous sommes.

## **AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)**

Ce chapitre est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (-26 K€), cette légère baisse s'expliquant partiellement par une avance de subvention, en 2019, sur l'exercice 2020 (10 K€) au bénéfice du CCAS, afin d'assurer son fonctionnement pour les premiers mois de l'année et compte-tenu du vote plus tardif du BP, pour cause d'année électorale.

## **CHARGES FINANCIERES (66)**

La Commune n'ayant pas contracté d'emprunt en 2020, il est logique que ce chapitre, qui reprend les intérêts de la dette, baisse, au fil des années de remboursement.

## EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Nature (Libellé)</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Estimation du réalisé 2020</b>
ATTENUATION DE CHARGES (013)	22.512 €	40.905 €
PRODUITS DE SERVICES, DOMAINES ET VENTES (70)	358.638 €	310.911 €
IMPOTS ET TAXES (73)	2.351.793 €	2.379.000 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS (74)	748.527 €	803.337 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)	132.725 €	117.146 €
PRODUITS FINANCIERS (76)	21 €	16 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	41.628 €	2.676 €
<b>RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3.668.522 €</b>	<b>3.653.991 €</b>

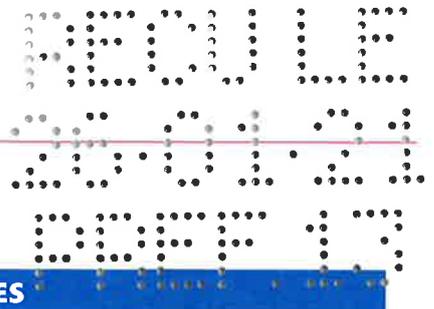
### **DES RECETTES GLOBALEMENT STABLES, MAIS JUSQU'À QUAND ?**

Comparé à l'exercice 2019, nos recettes de Fonctionnement ne baissent que de 14 K€ (-0,3%), nous permettant donc d'achever 2020 dans la stabilité.

Pour autant, il convient de rester prudent quant à la pérennité de ce constat, car la Taxe d'Habitation, qui représente globalement la moitié de nos ressources fiscales n'est que compensée par l'Etat, de façon linéaire et aucunement garantie. Il est donc à craindre que dans les années à venir, l'Etat, choisissant ainsi de contraindre les Collectivités à « réduire la voilure », opère une baisse temporaire ou définitive de cette compensation.

Sur ce dossier comme pour d'autres, la Commune est victime et ne peut que subir des décisions qui lui échappent et qui pourraient être appelées à être décisive dans un avenir peut-être pas si lointain.

Dans ses Recettes comme dans ses Dépenses de Fonctionnement, l'heure est donc à la prudence.



## TAXES FONCIERES ET D'HABITATION

### EVOLUTION DES TAUX DES 3 TAXES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	13.66%	13.66%	13.66%	13.66%	13.66%	13.66%
Foncier bâti	18.63%	18.63%	18.63%	18.63%	18.63%	18.63%
Foncier non-bâti	57.21%	57.21%	57.21%	57.21%	57.21%	57.21%

La stabilité, depuis près de 13 ans, des Taux des 3 taxes communales, constitue un acte remarquable et rare dans le paysage des Collectivités Territoriales. Elle est la marque d'une volonté forte de ne pas faire peser sur les foyers ceyrestens une plus forte pression fiscale, par ailleurs suffisamment abondée par une valeur locative moyenne de haut niveau, portée par une qualité de vie environnementale et des équipements performants et adaptés. Gageons que les contraintes financières que fait peser l'Etat sur notre Commune au titre de l'application de la Loi SRU (relative au Logement Social), conjuguées au gel de la Taxe d'Habitation décidé par le Gouvernement (et peut-être demain à sa baisse forcée) nous permettent malgré tout, à l'avenir, de préserver ce niveau de fiscalité dont bénéficient les foyers ceyrestens.

---

## **POLITIQUE DE FORMATION DES ELUS**



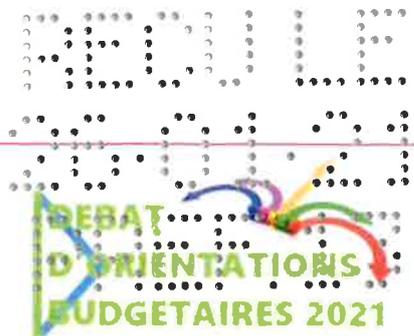
L'article L.2123-12 du CGCT dispose que « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ». Comme chaque année, en 2020, a été prévue une enveloppe financière pour la formation des élus. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la réglementation prévoit un montant minimum équivalent à 2% du montant des indemnités versées aux élus, ce qui représenterait pour Ceyreste une somme de 2.220 €. Comme en 2019, au BP 2020, une enveloppe de 6.000 € a été inscrite (Chapitre 12, article 6535), soit près du triple du minimum prévu par les textes.

Le bilan de l'exercice 2020 en termes de formation des élus est hélas à l'image de l'année de tous, c'est-à-dire peu productive. La prise de fonction des nouveaux élus seulement en juillet, ajoutée à la période d'état d'urgence sanitaire, n'a pas permis aux élus de suivre une quelconque formation, laissant donc vierge ce chapitre de l'action municipale, comme dans la plupart des Communes de France.

A l'instar de ce qui a été évoqué lors de la dernière séance du Conseil Municipal, à l'occasion du vote de la Délibération idoine (Délibération 2020.46 – Droit à la Formation des élus locaux, du 14 décembre 2020), relative aux conditions d'exercice de ce droit à la formation, les élus de la Majorité ont indiqué, par la voix du 1<sup>er</sup> Adjoint, qu'ils veilleraient à privilégier les formations gratuites dispensées par l'Agence Technique Départementale (ATD13), afin de ne pas peser sur les finances communales. Pour autant, les crédits nécessaires et règlementaires sont et seront inscrits au BP.

Comme indiqué dans la Délibération 2020.46, la répartition des crédits et leur utilisation se feront sur une base égalitaire entre les élus, ce qui limitera de fait la possibilité de consommation de ces crédits par un ou plusieurs élus. Ainsi, comme le prévoient désormais les textes, les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits, sont affectés en totalité au budget formation de l'exercice suivant. Ils s'accumulent ainsi avec le montant du budget formation, obligatoirement voté chaque année. En revanche, ils ne peuvent être reportés au-delà de la fin de la mandature (c'est-à-dire l'année au cours de laquelle intervient le renouvellement de l'assemblée délibérante).

Ainsi, à l'occasion du vote du BP 2021, les compteurs seront remis à zéro, la Commune faisant alors le choix d'inscrire, pour cette première année du mandat, une somme identique aux années précédentes, c'est-à-dire du triple de ce que prévoient les textes (compte-tenu des besoins des nouveaux élus), et lors des BP suivants, il sera proposé d'ajouter aux crédits non consommés le montant nécessaire et conforme à la Réglementation (2%), ce qui représenterait un budget de plus de 17.000 € pour le mandat (soit un montant maximum de 590 € par élu pour les 6 ans du mandat). Bien entendu, la Municipalité, soucieuse du bon usage des deniers publics, souhaite que l'appel de la Majorité soit entendu par tous les élus et que le recours aux formations gratuites soit privilégié, mais cela ne peut être qu'un souhait car la Commune, dans ce dossier comme dans tout autre, veille toujours à une application stricte des textes règlementaires.



## LES RATIOS OBLIGATOIRES

Pour les Communes de plus de 3500 habitants, les données synthétiques sur la situation financière de la Commune, prévues à l'article L2313-1 du CGCT, comprennent 11 ratios définis à l'article R2313-1. Toutefois, le ratio n°8, qui correspondait au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé (Source : Rapport 2016 de la DGCL – Chapitre 4, pages 41 à 48).

- ▶ **Ratio 1** = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.
- ▶ **Ratio 2** = Produit des impositions directes/population : (recettes hors fiscalité reversée).
- ▶ **Ratio 3** = Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)/ population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.
- ▶ **Ratio 4** = Dépenses d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.
- ▶ **Ratio 5** = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).
- ▶ **Ratio 6** = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.
- ▶ **Ratio 7** = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.
- ▶ **Ratio 9** = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.
- ▶ **Ratio 10** = Dépenses d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.
- ▶ **Ratio 11** = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

<b>RATIOS 2020</b>	<b>CEYRESTE</b> <b>4.656 hab (Recensement 2020)</b>	<b>Communes de la strate</b> <b>(3500 à 5000 hab)</b>
1 - DRF/Pop	700 € / hab	846 € / hab
2 - PI / Pop	458 € / hab	450 € / hab
3 - RRF / Pop	784 € / hab	1035 € / hab
4 - DE / Pop	158 € / hab	371 € / hab
5 - Dette / Pop	370 € / hab	866 € / hab
6 - DGF / Pop	63 € / hab	207 € / hab
7 - DP/ DRF	47 %	49.8 %
9 - MAC/RRF	107 %	89.4 %
10 - DE / RRF	20 %	35.9 %
11 - Dette / RRF	47 %	83.7 %

Le **résultat du ratio 1**, déjà peu élevé les années précédentes par rapport aux Communes de la strate (846 €), baisse encore (700 € contre 721 € en 2019 et 731 € en 2018), du fait de la diminution des Dépenses de Fonctionnement conjuguée à l'augmentation de population, restant ainsi fidèle au caractère particulièrement économe de la gestion municipale en termes de fonctionnement.

Le **second ratio** baisse (458 € contre 518 € en 2019) se rapprochant ainsi clairement de la moyenne de la strate (450 €), tout en y restant supérieure, du fait d'une valeur locative, signe de notre qualité de vie.

Le **ratio 3**, baisse cette année, pour retrouver un niveau plus conforme et s'approchant de 2018. Avec un ratio situé 24 % en-dessous du niveau de la strate, nous rappelons la faiblesse de nos recettes propres en Section de Fonctionnement, fruit de décennies passées, durant lesquelles l'objectif premier n'était pas la création de recettes.

Comme annoncé dans le précédent DOB, le **ratio 4**, lui, subit une baisse considérable, illustrant la réduction logique de nos investissements, liée à la fois à l'achèvement du CDDA mais aussi à cette année particulière (renouvellement électoral + COVID), peu propice à l'engagement d'investissements lourds.

La baisse sensible du **ratio 5**, celui de l'endettement par habitant, s'explique aisément par le remboursement de notre emprunt relais pour 500 K€ en avril 2020. La Commune, qui bénéficiait déjà d'un taux d'endettement très faible, améliore encore ce marqueur, avec un montant inférieur à la moitié du chiffre moyen des Communes de la strate, soit 42 % (866 € / hab pour la strate et seulement

370 € pour Ceyreste). Ce ratio, déjà en baisse et situé en deçà de la strate lors des deux derniers exercices (604 € en 2018 et 526 € en 2019), place la Commune dans une situation rare et extrêmement positive, tout en lui laissant la possibilité d'avoir demain recours à l'emprunt sans pour autant la placer dans une situation délicate au regard de celle des Communes équivalentes.

Le **ratio 6** baisse encore cette année et se place bien en-dessous du chiffre de la strate. Avec seulement 63 € par habitant (contre 87 € en 2019 et 207 € en moyenne pour la strate), la Commune est peu aidée par l'Etat, avec une DGF qui représente moins du tiers de celle perçue en moyenne par les villes équivalentes.

Le **ratio 7** augmente légèrement à 47 % et retrouve son niveau de 2018 ; cela illustre le fait que notre marge de manœuvre en termes de ressources humaines est des plus faibles, mais notre situation reste toutefois très légèrement plus favorable que pour les autres Communes (- 6 %). Ainsi, malgré tout, notre maîtrise de ce ratio reste bonne par rapport à la strate, signant ici la gestion rigoureuse de nos dépenses en matière de masse salariale.

Le **ratio 9** augmente cette année encore, situant la Commune bien au-dessus de la strate, dépassant même les 100%, ce qui implique l'opportunité potentielle d'avoir recours à l'emprunt, afin que nos investissements, même s'ils sont appelés à baisser sensiblement, puissent continuer à répondre à nos besoins, d'autant que la situation de notre encours de dette est particulièrement favorable.

Le **10<sup>ème</sup> ratio** plonge à seulement 20% (soit 15 points sous la strate et trois fois moins qu'en 2019), effet logique d'une baisse sensible de l'investissement conjuguée au maintien du niveau de nos recettes de Fonctionnement. Peu représentatif, ce ratio ne peut être interprété à l'échelle d'un exercice et reste surtout peu adapté à la situation particulière de notre Commune, qui dispose d'une Section Investissement correcte mais de recettes de Fonctionnement généralement trop peu élevées.

Enfin, le **11<sup>ème</sup> et dernier ratio** obligatoire conforte le constat fait plus haut au sujet de nos recettes de Fonctionnement et du niveau de notre dette : avec une baisse considérable cette année (47 % contre 65.4 en 2019 et 56.1 en 2018), nous nous situerions à un peu plus de la moitié (56%) de la strate située à 83.7 %, ce qui confirme notre excellente situation en matière d'endettement.

---

## AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

### DETTE DE LA COMMUNE

La situation de notre endettement est plus que jamais confortable, voire exceptionnelle, et notre dette par habitant plonge de 30 % : En 2020, notre niveau d'endettement se situe à 42,7 % de la moyenne de la strate (370 € contre 866 € en moyenne pour les communes de 3.500 à 5.000 habitants), ce qui laisse à la Commune une marge notable sur cet indicateur.

Comme indiqué plus haut dans ce rapport, ce recours éventuel à l'emprunt ne changerait pas notre situation et nous placerait encore bien en-deçà du niveau de la strate. Le niveau actuel des taux de prêt rend cette opération souhaitable pour tout investissement, dont l'amortissement sera calqué sur la durée de remboursement. Mais encore une fois, le recours à l'emprunt cette année ne sera envisagé qu'à la seule condition de voir aboutir les projets indiqués avant la fin de l'année. Cette éventualité sera toutefois prévue et inscrite au Budget Primitif 2021, afin de laisser à la Commune cette possibilité.

### SOLVABILITE ET DUREE RESIDUELLE DE LA DETTE

La capacité de désendettement, ou solvabilité de la Commune, est en forte baisse à 1.2 année, contre 2.3 années en 2019 et 2.1 en 2018. Ceci s'explique par la baisse importante de notre encours de dette cette année, suite au remboursement des 500 K€ de l'emprunt relais contracté il y a 3 ans. Rappelons que ce ratio de solvabilité mesure le nombre d'années que mettrait la Commune à rembourser l'intégralité de la dette si elle y consacrait tout son autofinancement. Il doit être comparé à la durée résiduelle du stock de dette qui est à ce jour de 17 ans, ce qui nous place donc dans une situation exceptionnelle.

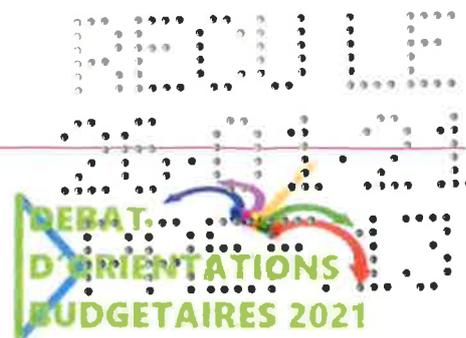
### RIGIDITE STRUCTURELLE

Le ratio de « rigidité structurelle » représente les dépenses incontournables (frais de personnel ajoutés aux frais financiers), sur les recettes réelles de Fonctionnement. Il permet de mesurer la marge de manœuvre budgétaire dont dispose la Commune. Ce ratio doit communément se situer sous la barre des 60% (afin que la Commune dispose donc de 40% de marge de manœuvre). A Ceyreste, en fin d'exercice 2019, ce ratio est de 43 %, laissant ainsi à la Commune une marge de 57 %, ce qui nous place 17 points au-dessus de la norme, soit dans une situation, comme chaque année, très favorable au regard de ce ratio, illustrant ainsi les mérites de la gestion très serrée de nos dépenses de personnel, et ce malgré une hausse légère durant cette année exceptionnelle (Surcoût Recensement et COVID).

### CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La CAF brute (ou Epargne brute) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement (Excédent Brut de Fonctionnement), auquel sont déduits les intérêts de remboursement de la dette (Chapitre 66 – Charges financières). La CAF permet, dans l'absolu, de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). La Commune voit donc sa CAF augmenter à 361 K€, contre 324 K€ en 2019, ce qui constitue un indicateur positif.

## PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020



Principales Dépenses réelles d'Investissement	Réalisé 2020 TTC
Remboursement emprunt	500.000 €
Eclairage Public	203.963 €
Réaménagement de l'école maternelle La Muscatelle	149.129 €
Aménagement du parking du Centre de Loisirs	72.654 €
Réaménagement du Stade (solde)	71.285 €
Amélioration de la Forêt Communale	31.428 €
Mise en conformité électriques de bâtiments communaux	21.393 €
Réaménagement de la cuisine centrale (solde)	18.283 €

Comme annoncé dans le DOB 2020, notre volume d'investissement a logiquement baissé cette année, avec des dépenses à hauteur de 1.419.838 €, contre 2.244.832 € en 2019 et 3.280.710 € en 2018. Nous arrivons en effet en fin de réalisation du Contrat Départemental (CDDA) et, par ailleurs, 2020 étant une année charnière sur le plan électoral, il est normal que ce volume soit à la baisse, situation amplifiée par des mois de confinement sanitaire. D'autant que les dépenses d'investissement de cette année sont consacrées pour plus d'un tiers (35,2% exactement) au remboursement de notre emprunt relais, contracté en 2017 pour nous apporter un soutien de trésorerie, nécessaire à la réalisation du CDDA. La Commune aurait sans doute pu faire sans, compte-tenu de sa bonne gestion financière, mais le coût dérisoire négocié alors pour ce crédit nous avait incité à y souscrire, afin de vivre plus sereinement ces trois années importantes en matière d'Investissement. Mis à part la rénovation de l'éclairage public (Bd A. David et Centre Ancien) et l'aménagement du parking du Centre de Loisirs, seules opérations financées intégralement en 2020, le reste des investissements de cette année est constitué de divers soldes d'opérations réalisées antérieurement (Ecole Muscatelle Phase 1, Stade, Cuisine Centrale ...). Preuve, une fois de plus, que les opérations d'Investissement en particulier et les analyses budgétaires en général, ne doivent, pour être pertinentes, être interprétées qu'à la lumière de plusieurs exercices.

## PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020



Principales Opérations Recettes réelles d'Investissement	Réalisé 2020 TTC
FCTVA	476.349 €
Subvention CD13 / CDDA – Stade (solde)	515.475 €
Subvention CD13 / CDDA – Groupe Scolaire (solde)	344.325 €
Subvention CD13 / CDDA – Cuisine centrale et Muscatelle	303.930 €
Subvention Etat DETR – Vallon de la Chilhère (solde)	55.835 €
Subvention CD13 / CDDA – Cour école Albert Blanc (solde)	45.500 €
Subvention CD13 – Réaménagement parking Centre de Loisirs	41.584 €
Subvention CD13 – Vidéoprotection 3 <sup>ème</sup> tranche	28.976 €
Subvention CD13 – Acquisition véhicule PM	11.359 €

Excepté le FCTVA, dont l'assiette est calculée, rappelons-le, sur l'année N-2, donc le Compte Administratif 2018, pour 476 K€, les recettes d'investissement sont, comme souvent à Ceyreste, logiquement composées des subventions de nos partenaires institutionnels (principalement le Conseil Départemental) et se rapportent aux opérations déjà réalisées et clôturées au plus tard au début de l'exercice 2019.

Rappelons que l'objectif du FCTVA est de compenser, de manière globale et forfaitaire, les versements de TVA que les Collectivités Territoriales et Etablissements Publics bénéficiaires sont amenés à effectuer sur leurs investissements.

Comme pour les Dépenses d'Investissement, les Recettes des subventions sont notoirement constituées par le solde des opérations menées les années précédentes (Stade, écoles, cuisine centrale, etc), seul l'aménagement du parking du Centre de Loisirs ayant été subventionné intégralement l'année même de sa réalisation.

## BUDGET 2021 ET PROSPECTIVE

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021

Nos dépenses de Fonctionnement ont encore légèrement baissé en 2020, après une baisse plus franche encore observée en 2019. C'est là un constat notable et dont il faut se féliciter, car les dépenses supplémentaires induites par les mesures relatives au traitement de la pandémie (matériel de protection et de nettoyage, heures complémentaires pour la désinfection des locaux) n'ont pas été compensées intégralement par l'absence de festivités. C'est donc sur l'exercice 2021 que la vigilance devra être décuplée, car il est probable que nos dépenses sanitaires resteront amplifiées, avec sans doute une reprise des manifestations festives ; assumer les deux de front sera donc un enjeu important en 2021.

Les dépenses relatives à la masse salariale devront, comme pour les exercices précédents et peut-être même plus encore, faire l'objet d'un suivi attentif, car même sans embauche supplémentaire, l'évolution des carrières des agents implique automatiquement une hausse du Chapitre 12. Les départs à la retraite possibles en 2021 feront eux-aussi, comme par le passé, l'objet d'une réflexion profonde sur la nécessité ou pas du maintien du poste, voire de son affectation à un autre service en fonction des besoins réels de l'administration municipale.

Enfin, à l'instar de ce qui a été accompli ces deux dernières années, les dépenses liées à l'activité des services municipaux (Chapitre 11) feront l'objet d'une évaluation attentive et quotidienne, afin que seuls les stricts besoins soient satisfaits. Les mesures prises et process mis en place en matière de gestion comptable et financière (engagement budgétaire, mise en concurrence systématique, validation préalable à toute dépense, comptabilité analytique) depuis 5 ans seront encore intensifiées, en vue d'affiner encore notre vision de la réalité budgétaire.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021

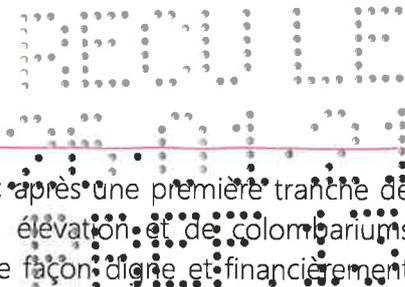
Conformément aux choix des années précédentes, les taux d'imposition resteront stables en 2021 et la réévaluation annuelle des bases locatives par les services de l'Etat et des nouvelles constructions permettra de constater une légère hausse, à l'instar de celle constatée chaque année. Rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que ces petites évolutions favorables de nos recettes suffiront à compenser une éventuelle baisse de nos autres ressources. En effet, concernant les recettes relevant des dotations de l'Etat, hélas rien ne paraît prévisible, notamment en ce qui concerne la compensation de la Taxe d'Habitation.

Comme elle l'a fait ces dernières années, la Commune veillera en 2021 à faire évoluer positivement ses recettes de Fonctionnement, même si les diverses pistes possibles ont déjà été engagées et ont pu, pour certaines, aboutir (Mise en location de bâtiments ou terrains communaux : Funérarium, extension du camping). Assurément, en cas de désengagement pérenne de l'Etat, l'augmentation des recettes de Fonctionnement devra passer un jour par une plus grande contribution financière légale des utilisateurs des services communaux spécifiques.

## PREVISIONS DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

Principales Opérations d'Investissement Envisagées	Prévision exercice 2021
Réaménagement Ecole maternelle La Muscarelle (Phase 2)	480.000 €
Acquisition de la propriété Grimaldi	390.000 €
Acquisition foncière pour extension du parking de Caunet	300.000 €
Création de cases en élévation et colombariums au cimetière ancien	200.000 €
Eclairage Public (participation abords mairie, parking, voie douce)	90.000 €
Relocalisation du terrain de proximité	80.000 €
Rénovation de l'éclairage du stade	70.000 €
Réaménagement et accessibilité Salle de la Culture	50.000 €
Aménagement d'espaces verts	25.000 €
Réfection toiture Funérarium	20.000 €

Après la première tranche portant sur l'intérieur du bâtiment (réseaux et climatisation), la rénovation extérieure de l'école maternelle La Muscatelle constituera la seconde tranche des travaux prévus. Initialement programmés en 2020 et n'ayant pu être réalisés cet été du fait du confinement au printemps (période de lancement du marché public), cette opération est donc à nouveau programmée, avec des travaux échelonnés sur plusieurs mois, en particulier durant l'été, période propice du fait de l'absence des enfants.



Le projet d'aménagement du Cimetière Ancien doit aussi aboutir ; après une première tranche de travaux (rénovation du mur d'enceinte), la création de cases en élévation et de colombariums permettra aux foyers ceyrestens attachés à ce lieu, d'y reposer de façon digne et financièrement accessible. Les deux projets d'acquisition foncière (Propriété Grimaldi et extension du parking de Caunet) sont inscrits sous réserve d'une faisabilité administrative (vente suite à une succession pour l'un et obtention d'une subvention pour l'autre). Il en est de même pour la relocalisation du terrain de sport de proximité (subvention) et de l'accessibilité de la salle de la culture (projet lié à l'évolution de la Propriété Grimaldi).

Par contre, la rénovation de l'éclairage du Stade (qui n'était pas défaillant avant la création du stade pelousé), pour laquelle nous avons d'ores et déjà obtenu une subvention conséquente (70%) du Conseil Départemental, sera assurément réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

## PREVISIONS RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021

Recettes Prévisionnelles d'Investissement	Prévision exercice 2020
FCTVA	319.000 €
Vente de foncier (télégraphe)	400.000 €
Subvention CD13 / CDDA réaménagement Muscatelle	288.000 €
Subvention CD13 / acquisition propriété Grimaldi	208.000 €
Subvention CD13 / CDDA Cases et colombarium cimetière ancien	120.000 €
Subvention CD13 / CDDA Rénovation éclairage stade	49.000 €

Le montant du FCTVA sera encore confortable en 2021, abondant d'autant les recettes de notre Section Investissement. La vente de la parcelle (150 m<sup>2</sup>) au Télégraphe au bénéfice de la Société Cellnex pour un montant de 400 K€ (délibération en septembre 2020) viendra judicieusement augmenter nos recettes, nous permettant de réduire un potentiel recours à l'emprunt. Les autres prévisions de recettes sont constituées des subventions rattachées aux opérations réalisables en 2021.

Ces recettes prévisionnelles d'investissement seront renforcées par un éventuel recours à l'emprunt, de portée limitée, pour un montant de 500 K€. En effet, la Commune souhaite inscrire ce potentiel emprunt, afin de s'offrir, comme en 2020, la possibilité d'un apport en trésorerie en cas de réalisation de dossiers majeurs et dont la date d'échéance est incertaine, comme expliqué ci-dessus (Propriété Grimaldi et Parking de Caunet).

---

## **PROSPECTIVE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT**

### **2021- 2023**

Les particularités sanitaires, sociétales et financières de l'année 2020 laisseront des traces durables dans les exercices budgétaires à venir. Il est d'ailleurs quasi impossible d'estimer justement et pertinemment les tendances futures, tant le traumatisme économique et social des douze derniers mois aura été brutal et imprévisible.

La nouvelle équipe municipale inscrit clairement son action dans les pas de celle qui l'a précédée, basant son action et sa stratégie financière sur la transparence et la lucidité.

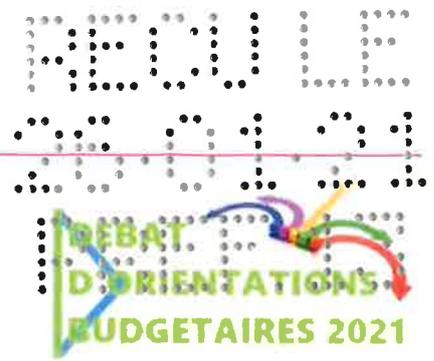
Ainsi, comme évoqué lors du DOB 2020, qui s'est tenu il y a seulement 6 mois et non 12 comme d'habitude, l'action municipale entend se placer sous le signe de la prudence, à la faible lumière des évènements récents, et dont il est évident qu'ils pourraient s'installer dans la durée.

L'Etat nous rappelle chaque jour qu'il entend voir les Communes lui obéir au doigt et à l'œil, sous l'autorité de la Loi certes, mais au mépris de la Hiérarchie des Normes, qui place pourtant le bloc constitutionnel bien au-dessus des Lois et Règlements, faisant fi notamment de l'article 72 de notre Constitution qui précise que les Communes « s'administrent librement par des Conseils élus » ; c'est donc l'esprit même des textes fondateurs de la 5<sup>ème</sup> République qui est aujourd'hui attaqué.

En pénalisant aveuglément et financièrement les Communes se trouvant dans l'incapacité de réaliser autant de logements sociaux que l'exige l'unique loi SRU, en conditionnant le versement du produit de la Taxe d'Habitation au bon vouloir des décisions gouvernementales sans garantie de pérennité, c'est bien la souveraineté financière et décisionnelle des Communes qui est attaqué, au mépris de la légitimité démocratique et républicaine des élus locaux.

En ce qui concerne notre Investissement, et comme nous le disons sans discontinuer depuis des années, la Municipalité a pu, au cours du précédent mandat, engager un programme ambitieux et structurant, conformément aux stricts besoins et capacités de la Commune. Elle a pu le faire en s'appuyant d'une part sur une gestion rigoureuse, d'autre part sur un recours raisonnable à l'emprunt et enfin sur un soutien financier déterminant du Conseil Départemental, par le biais principal d'un CDDA mais aussi de subventionnements spécifiques et réactifs, à l'instar de l'aménagement du parking du Centre de Loisirs en 2020 ou de la rénovation de l'éclairage du stade prévu en 2021.

Gestion rigoureuse de notre Section de Fonctionnement, par l'optimisation de nos recettes et la poursuite de la baisse de nos dépenses, mais aussi abaissement sensible du volume de nos Investissements, afin de retrouver un rythme conforme maintenant que notre Commune est équipée pour plusieurs décennies, voilà ce qui présidera à nos décisions pour les trois années à venir.



## CONCLUSION DE MONSIEUR LE MAIRE

« Elaborer un budget est toujours un art difficile. Il l'est d'autant plus quand la situation nationale et mondiale est incertaine et inquiétante.

Ce document auquel nous travaillons tout au long de l'année, par chacune de nos décisions et par la portée financière qu'elle implique, n'est porté que par un seul souci, celui de Ceyreste.

Un Budget Primitif reste un support prévisionnel ; quand les prévisions conjoncturelles sont, au mieux, hypothétiques et au pire aléatoires, le caractère efficient du Budget relève plus de l'espoir que de la certitude.

Pour autant, à l'instar de ce que nous avons réalisé ces dernières années, nous veillerons dans ce BP 2021 à prendre en compte toutes les dépenses probables et uniquement les recettes certaines ; c'est là le prix de la sincérité de l'exercice.

Les Ceyrestens, il y a quelques mois, nous ont renouvelé leur confiance, de façon claire et sans équivoque.

Notre ambition est simple : nous montrer à la hauteur de cette confiance renouvelée et, par-delà les difficultés que rencontrent toutes les Collectivités, garder le cap qui a été, est et sera toujours le nôtre : agir dans l'intérêt de Ceyreste et des Ceyrestens.

C'est là notre unique axe de travail et notre préoccupation de chaque jour. »

**Patrick GHIGONETTO**

Maire de Ceyreste

